

Parlement, telles que la réorganisation judiciaire, les lois destinées à compléter notre organisation militaire, enfin les principales lois de finances.

L'Officiel a promulgué le budget des dépenses.

Ce budget s'élève à 2 milliards 736 millions 247,962 fr.

Le chapitre de la dette publique perpétuelle figure dans ce chiffre pour 747 millions 574,030 fr.

La dépense totale pour les services généraux des ministères est de 4 milliard 259 millions 508,580 fr.

Les frais de perception et de régie des impôts et des revenus publics sont de 252 millions 394,646 fr., presque un dixième du produit.

Les dépenses des pouvoirs législatifs sont de 10 millions 565,900 fr.

La liste civile du Président de la République n'est que de 4 million 200,000 fr. Elle se compose de trois articles : de 600,000 fr. pour traitement, de 300,000 fr. pour frais de représentation, et de 300,000 fr. pour frais de voyage.

Les capitaux remboursables, la dette viagère et diverses dotations constituent une dépense de 445 millions 553,836 fr.

Enfin, on estime à 19 millions 557,000 fr. le montant des remboursements et des pertes.

Les budgets pour les services généraux des ministères sont ainsi établis : Justice, 34 millions 390,740 fr.; Cultes, 63 millions 569,745 fr.; Affaires étrangères, 42 millions 720,500 fr.; Intérieur, 81 millions 528,386 fr.; Algérie, 24 millions 587,322 fr.; Finances, 20 millions 303,250 fr.; Guerre, 524 millions 448,836 fr.; Marine, 157 millions 84,705 fr.; Colonies, 29 millions 539,444 fr.; Instruction publique, 49 millions 244,282 fr.; Beaux-Arts, 7 millions 447,480 fr.; Agriculture et Commerce, 19 millions 762,388 fr.; Travaux publics, 238 millions 246,535 fr.

Le budget des recettes est de 2 milliards 737 millions 3,842 fr.

L'excédant n'est donc que de 755,850 fr. Cet excédant ne suffira certainement pas pour couvrir les crédits supplémentaires de l'exercice 1877. Mais le ministre des finances compte sur une plus-value importante.

Le conseil municipal de Châlons-sur-Saône vient de nommer une commission pour préparer l'érection, sur une place de cette ville, d'une statue de Nicéphore Niepce, l'inventeur de la photographie.

Le total des journaux publiés dans la capitale, qui était, en 1875, de 754, est, à la fin de la présente année, de 836, ce qui donne une augmentation d'un dixième environ.

Paris voit naître chaque année de 400 à 408 feuilles nouvelles, dont le plus grand

nombre ne se maintiennent que quelques mois. Dans le courant des deux dernières années, on a vu ainsi disparaître 160 journaux, et, parmi eux, cinq grands journaux politiques, entre autres le *Journal de Paris* et l'*Opinion nationale*, qui étaient déjà anciens.

En 1876, il a été créé à Paris 15 nouveaux grands journaux politiques, ce qui porte leur nombre, pour le commencement de 1877, à 51. Indépendamment des journaux politiques, les feuilles dont le nombre a ensuite augmenté dans la plus grande proportion sont les journaux des beaux-arts, qui sont aujourd'hui au nombre de 15; les journaux de géographie ont quadruplé; au commencement de 1875 on n'en comptait que 2; il y en a maintenant 8.

On compte également en ce moment 85 journaux traitant des questions financières ou d'économie politique, 54 journaux illustrés paraissant sous différents formats, 16 journaux de sport, 49 journaux religieux, 66 de jurisprudence, 20 de géographie et d'histoire, 74 de lecture récréative, 20 d'instruction, 52 de littérature et de philosophie, 3 de photographie, 9 d'architecture, 4 d'archéologie, 8 de musique, 7 de théâtre, 68 de modes (dont 3 de coiffures), 77 de technologie, 74 de médecine et pharmacie, 43 de sciences, 22 d'art militaire et de marine, 34 de science agricole, 16 de science hippique et 17 divers. Le nombre des revues est de 44.

Il y a eu à Paris dans le courant de l'année 1876 : 35,727 mariages; 42,420 décès; 40,240 naissances; 162 suicides; 205 incendies; 295 cas de folie, et 34 meurtres.

On a de bonnes nouvelles, à Tarbes, du général de Nansouty; grâce aux dispositions prises pour lui faciliter le séjour du Pic, il se trouve beaucoup mieux que l'hiver dernier, où il a failli périr dans une tourmente terrible. Son installation est maintenant aussi confortable que possible à cette attitude.

Des provisions fraîches de pain, de viande, et d'autres denrées lui sont expédiées assez régulièrement. Mais l'ascension de la montagne est difficile en ce moment, tant la neige s'est accumulée dans les passages qu'il faut franchir pour arriver jusqu'à l'observatoire. Quelques hommes courageux font le service pénible de courriers. M^{re} de Nansouty est à Bagnères, où la température est très-douce.

Etranger.

On peut dégager de ce qui s'est fait jusqu'ici deux faits caractéristiques. Le premier, c'est que la Russie a maintenu jusqu'à la fin son attitude conciliante des premiers jours; le second, c'est que l'Angleterre a tout fait pour lui faciliter une retraite honorable dans la question épineuse de l'occupation des provinces bulgares.

Cette attitude du général Ignatieff est considérée comme très-habile et très-forte, puisqu'au fond elle réserve tout. On lui donne toutefois des causes très-diverses et difficiles à résumer, mais auxquelles il semble que l'état moral et matériel de l'armée du Sud ne soit pas étranger.

Sans suivre certains journaux anglais dans leurs révélations presque grotesques sur la qualité de la poudre et l'insuffisance de l'armement, on peut affirmer cependant que l'état sanitaire de l'armée n'est pas satisfaisant; et l'indisposition subite du commandant en chef, le grand-duc Nicolas, a contribué pour sa part à assombrir l'impression générale.

Il y a encore la menace permanente de la Pologne, qui ne bougera pas, tant que l'Autriche ne prendra pas une part effective à la guerre, mais qui deviendrait un embarras sérieux si cette éventualité se réalisait. Il est aujourd'hui avéré que le mot d'ordre du parti polonais est de faire cause commune avec l'Autriche et d'arriver par la sagesse ou par des services directs, à obtenir une situation analogue à celle de la Hongrie, un autre dualisme.

Rêve peut-être, mais rêve qui dénote une circonspection et un esprit pratique auxquels on ne s'attendait pas.

Enfin il y a l'attitude un peu singulière,

énigmatique, de Berlin, dans laquelle on croit deviner, sinon une menace, du moins une sorte de satisfaction secrète à voir la Russie se lancer dans des complications qui ne peuvent que l'affaiblir.

(Corresp. universelle.)

Tribunaux.

L'AFFAIRE MONTIJO.

L'affaire de la plainte en diffamation de M^{me} la comtesse de Montijo contre la *Gironde*, de Bordeaux, a été jugée la semaine dernière.

Le tribunal a condamné ce journal à 500 fr. d'amende, à 500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans la *Gironde*, la *Gazette des Tribunaux* et le *Droit*.

Samedi est venu, devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, le procès en diffamation intenté à la *Charente* par M^{me} la comtesse de Montijo.

Le journal radical d'Angoulême a été condamné à 200 fr. d'amende, 200 fr. de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans les trois journaux d'Angoulême.

L'*Ordre républicain* de Châteauroux, assigné le 30 décembre pour diffamation par M^{me} la comtesse de Montijo, a été condamné, par défaut, à 300 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans cinq journaux de l'Indre.

A Moulins, le *Republicain de l'Allier* a été condamné à 200 fr. de dommages-intérêts, 300 fr. d'amende et à l'insertion *in extenso* du jugement dans ses colonnes et dans dix journaux des départements, au choix de M^{me} la comtesse de Montijo.

Le tribunal de Guéret a également condamné l'*Echo de la Creuse* à 100 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers M^{me} de Montijo, à l'insertion et aux dépens.

Nouvelles militaires.

On fait en ce moment des expériences en Allemagne pour faire partir simultanément un certain nombre de canons à la fois, à l'aide de l'électricité.

Une heureuse invention vient d'être faite, dit la *Patrie*, pour tirer la cartouche du tube à tir du chassepot, dans le fusil Gras, qui, comme on le sait, n'a pas d'aiguilles.

On croyait pouvoir remplacer cette cartouche par la capsule métallique Karcher, mais cette dernière coûterait à l'Etat, au minimum, 7 fr. le mille, tandis que la première ne coûte que 2 fr. 50.

Or, sur 300,000 hommes à 200 cartouches par homme, cela donne une différence économique de 270,000 fr., le résultat étant le même.

Cette découverte est due au travail d'un officier de cavalerie.

Cafetières ou percolateurs militaires.

L'usage du café noir dans l'alimentation des troupes est une importation d'Algérie, qui s'est peu à peu généralisée. Depuis la dernière guerre, les troupes de l'intérieur reçoivent tous les deux jours une ration de café; des raisons d'économie ont seules empêché de rendre cette allocation journalière.

En Algérie, au camp ou en campagne, les soldats faisaient le café dans les petites marmites de campement qui servent aussi à faire la soupe. A l'intérieur, ils ont été obligés, pendant longtemps, d'utiliser pour cet objet les grands fourneaux en fonte où l'on prépare également la soupe. On comprend facilement que l'emploi des mêmes ustensiles à la confection d'aliments si différents faisait perdre au café la plus grande partie de ses propriétés hygiéniques et lui communiquait un arrière-goût de grillon peu appétissant.

Des inventeurs ont alors présenté en grand nombre toutes sortes d'appareils plus ou moins ingénieux, dont les meilleurs furent mis en essai. A la suite de ces expériences, l'administration de la guerre a définitivement adopté une cafetière à circulation du système Malen, qui a reçu la dénomination officielle de percolateur.

Les appareils Malen font désormais partie du mobilier du génie et sont ou vont être placés dans toutes les casernes.

Le percolateur repose sur le même principe que les cafetières économiques à esprit de vin dont on fait usage dans beaucoup de familles. Deux récipients ovoïdes superposés sont mis en communication par un tube ascenseur et séparés par un filtre; on met l'eau dans le récipient inférieur; on place le café sur le filtre, dans le récipient supérieur. Quand l'eau entre en ébullition, elle est chassée par la pression de la vapeur dans le tube ascenseur, d'où elle se répand sur le café; elle retombe ensuite dans le récipient inférieur en traversant le filtre.

Dans le percolateur Malen, les deux récipients sont enveloppés par un vaste cylindre en tôle donnant à l'appareil toute la solidité désirable. Une ingénieuse disposition permet de prolonger l'ébullition pendant trente à quarante minutes et d'extraire ainsi tout l'arôme du café. A l'extérieur du cylindre en tôle se trouve un tube de niveau en verre, gradué de manière que les cuisiniers puissent toujours régler la quantité d'eau d'après le nombre de rations à faire.

Le café, ainsi préparé, est parfaitement clair et d'un goût toujours pur. Les soldats le trouvent excellent, quoiqu'on ait réduit à 10 grammes de café et 40 grammes de sucre leur ration individuelle qui, avant l'emploi du percolateur, était de 16 grammes de café et 24 grammes de sucre. La dépense de combustible est diminuée dans des proportions analogues.

Les économies qui en résultent serviront d'abord à payer les percolateurs. Il y a lieu de penser qu'on pourra, dans quelques mois, les utiliser pour donner aux troupes du café tous les jours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

L'élection pour le renouvellement partiel des juges au Tribunal de Commerce aura lieu, conformément à l'arrêté préfectoral, samedi 6 janvier, dans la salle du conseil du Tribunal de Commerce de Saumur.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin et clos à 5 heures du soir.

MM. les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont invités à voter, afin que l'élection puisse être faite en une seule fois et afin d'éviter un second tour de scrutin pour le samedi suivant, 13 janvier, puisque, aux termes de la loi, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Les juges dont les pouvoirs sont expirés sont :

MM. Ernest THOREAU, président, et Charles JAGOT, juge, non rééligibles.

MM. Eugène LAMBERT, juge, Henri FRUGIER, juge suppléant, et Prosper REGNARD, juge suppléant, rééligibles.

CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de Commerce d'Angers rappelle à MM. les notables du département de Maine-et-Loire que les élections pour le renouvellement partiel de ses membres auront lieu le samedi 6 janvier courant.

Les membres sortants sont : MM. Max RICHARD, MONTREUX, DOUÉ. Tous les trois sont rééligibles.

Par décret en date du 23 décembre 1876, M. Bourasseau, ancien principal clerc de M^e Tahet, notaire à Vihiers, a été nommé huissier à Doué, en remplacement de M. Pineau, et a prêté serment à l'audience du Tribunal civil de Saumur le 30 décembre.

L'EXPOSITION DE 1878.

M. le commissaire général de l'Exposition universelle de 1878 vient d'adresser aux préfets et aux présidents des comités gouvernementaux diverses circulaires que leur étendue nous empêche de reproduire *in extenso*.

La première complète les instructions données le 30 novembre dernier, relativement à l'interprétation de divers points du règlement général.

Afin de ne pas nuire à l'aspect d'ensemble de la section française, et pour faciliter

